

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 AOÛT 2024**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil lundi, le 5 août 2024, à compter de 19 h, à laquelle sont présents, outre le Maire, monsieur Benoit Roy, les conseillers suivants :

	René Madore	siège 1
	Karine Montminy	siège 2
	Marcel Blouin	siège 3
	Lyse Chatelois	siège 4
	Marc Fontaine	siège 6
Absente	Krystelle Noël	siège 5

tous formant quorum sous la présidence du Maire.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Gabriela Fiema est aussi présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE**

Après avoir constaté le quorum, le Maire déclare la séance ouverte à 19 h15.

**2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour ci-dessous reproduit.

**Résolution 2024-08-156**

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par la conseillère Karine Montminy,

D'accepter l'ordre du jour de la présente séance qui est le suivant sans modification :

1. Ouverture de la séance par le Maire;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. TECQ 2019-2024;
  - 3.1 Resurfaçage du chemin Auckland;
  - 3.2 Financement;
4. Période de questions portant uniquement sur les points du présent ordre du jour;
5. Levée de la séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### 3. TECQ 2019-2024

#### 3.1 **Resurfaçage du chemin Auckland**

Les conseillers ont pris connaissance du devis de l'appel d'offre pour le resurfaçage du chemin Auckland préparé par la firme Les services EXP Inc.

#### 3.3 **Financement**

**ATTENDU QU'** il reste un montant de 599 731.00 \$ de la TECQ 2019-2024 à dépenser;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Malo a eu l'autorisation d'utiliser le montant restant en priorité 4 : voirie;

**ATTENDU QUE** les travaux doivent être réalisés avant la mi-octobre compte tenu du climat de Saint-Malo;

**ATTENDU QUE** le paiement du montant de 599 731.00 \$ sera émis par le gouvernement au courant du mois de mars 2025;

#### **Résolution 2024-08-157**

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par la conseillère Marc Fontaine,

**Que** la municipalité de Saint-Malo demande à la caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie l'émission d'un financement temporaire au montant de 599 731\$ dans le cadre du programme TECQ 2019-2024;

**Que** Benoit Roy, maire et Gabriela Fiema directrice générale greffière-trésorière sont mandatés pour la signature du contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### 5. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES POINTS DU PRÉSENT ORDRE DU JOUR

Aucun public n'est présent.

### 6. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la levée de la séance extraordinaire à 19 h 38.

---

Benoit Roy, maire

---

Gabriela Fiema, directrice générale et greffière-trésorière